



Guide du tri selectif



SOMMAIRE



EMBALLAGES

Tous les emballages vont dans la poubelle jaune..... **P.2**



VERRES

Tous les verres vont dans la poubelle verte **P.2**



PAPIERS

Tous les papiers dans la poubelle bleue..... **P.3**



ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères dans la poubelle grise **P.3**



DÉCHETS ALIMENTAIRES

modalités de dépôt et collecte du composte..... **P.4/6**



ENCOMBRANTS

Les modalités de retraits des encombrants **P.7/8**



CARTONS

Tous les cartons vont dans la poubelle beiges **P.9**



TEXTILES

Lieux de dépôt des textiles **P.9**



LE RÉEMPLOI OU SECONDE VIE DES OBJETS

..... **P.10**



LES RECYCLERIES

..... **P.11/**



LES DÉCHETS QUI FONT HÉSITER

..... **P.12**



LA GESTION DES DECHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Spelunca-Liamone exerce la compétence de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif sur l'ensemble de son territoire, soit 33 communes.

Les fréquences de collecte sont adaptées à la population, avec des ajustements en période estivale afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation.

Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SYVADEC, qui gère également les deux quais de transfert situés à Piana et Vico.

Ce guide, édité par la Communauté de communes Spelunca-Liamone, a pour objectif de faciliter la compréhension du tri sélectif et d'en encourager la pratique au quotidien.

Pensé comme un outil simple, clair et pédagogique, il accompagne les habitants dans leurs gestes de tri en proposant des repères visuels et des informations essentielles.

Cette représentation visuelle s'articule autour d'une rosace composée de pétales colorés, chacun associé à un flux de collecte spécifique. Ensemble, ils forment une fleur stylisée, symbole de cohérence et de complémentarité des gestes de tri. Elle évoque la finalité première du tri sélectif : préserver notre environnement et participer, à notre échelle, à un cycle vertueux de valorisation des déchets.

Au-delà de sa fonction pratique, ce dispositif rappelle que chaque action participe à un équilibre global : celui d'un territoire préservé et d'un cycle de valorisation durable.

🍊 EMBALLAGES

Tous les emballages dans la poubelle jaune.



EMBALLAGES EN CARTON

- Boîtes,
- Briques alimentaires,
- Cartonnettes,
- Tétrapaks...

EMBALLAGES EN MÉTAL

- Conserves,
- Bouteilles,
- Flacons,
- Barquettes,
- Couvercles,
- Bouchons, gourdes de compote,
- Emballages de médicaments,
- Capsules de café, papier aluminium...

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

- Bouteilles
- Flacons
- Sacs en plastique
- Blisters,
- Pots de yaourt
- Barquettes,
- Opercules
- Bouchons
- Tubes de crème
- Capsules de café et de thé...



➡ **À déposer en vrac ou dans des sacs transparents ou jaunes translucides.** Les vider, mais inutile de les laver ni de les imbriquer.

🍋 VERRE

Tout le verre dans la poubelle verte.



- Bouteilles, pots, bocaux (confiture, conserves...)
- Pots et flacons de cosmétiques (crème, parfum...)

➡ **À déposer en vrac.** Inutile de retirer les bouchons, couvercles ou étiquettes.



Attention aux faux amis : les ampoules, vitres et la vaisselle sont à déposer à la recyclerie.



PAPIERS

Tout le papier dans la poubelle bleue.



- Journaux, prospectus, catalogues, brochures, dépliant, flyers
- Courriers
- Enveloppes
- Livres
- Cahiers
- Bloc-notes
- Impressions
- Tickets de transport, de caisse, de carte bancaire, de spectacle

➡ **À déposer en vrac.**
Inutile d'enlever les agrafes



ORDURES MÉNAGÈRES



Toutes les ordures ménagères dans la poubelle noire.

- Déchets d'hygiène (couches, protections féminines, cotons, coton-tiges, lingettes, brosses à dents, vaisselle jetable...)
- Éponges ménagères
- Masques en papier

🍷 DÉCHETS ALIMENTAIRES



Le compostage est un processus naturel qui transforme les déchets organiques (épluchures, restes végétaux) en compost, un engrais naturel pour les plantations.

CONSIGNES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Céréales, pains, pâtes, sucre...
- Fruits et légumes
- Coquilles d'œufs
- Gâteaux, produits laitiers, noix...
- Viandes, poissons, fruits de mer
- Marcs a café, sachets de thé
- Nourriture pour animaux

RÉSIDUS VERTS (RÉSIDUS DE JARDIN)

- Feuilles mortes, herbes coupées
- Fleurs, plantes, restants d'empotage

AUTRE MATIÈRES ORGANIQUES

- Essuie-tout, mouchoirs
- Excréments d'animaux
- Cendres froides



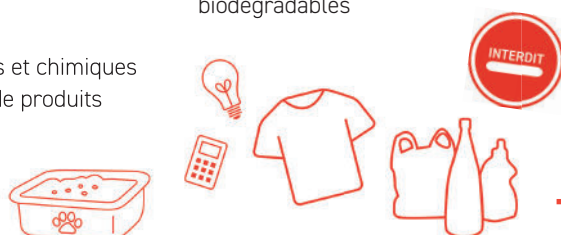
INTERDITS

RÉSIDUS NON COMPOSTABLES OU CONTAMINÉS

- Contenants et emballages
- Produits Salle de bain
- Médicaments et déchets médicaux
- Objets électroniques
- Textiles
- Résidus domestiques et chimiques
- Essuie-tout enduits de produits chimiques

AUTRE MATIÈRES REFUSÉES

- Animaux ou partie d'animaux morts
- Couches, serviettes sanitaires
- Roches, gravier...
- Pas de sacs plastique ou dits biodégradables



LES BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DES COMPOSTEURS PARTAGÉS

- Respecter les consignes pour éviter les mauvaises odeurs
- Equilibrer déchets humides (épluchures) et déchets secs (broyats)
- Refermer le composteur après utilisation

LE COMPOST EST UN PROJET COLLECTIF, MERCI DE PENSER AUX AUTRES UTILISATEURS

- En cas de doute sur un déchet, il vaut mieux ne pas le mettre dans le composteur.
- Pour toute question ou problème veuillez contacter le référent compost de votre commune ou la communauté de communes Spelunca Liamone contact au dos du livret

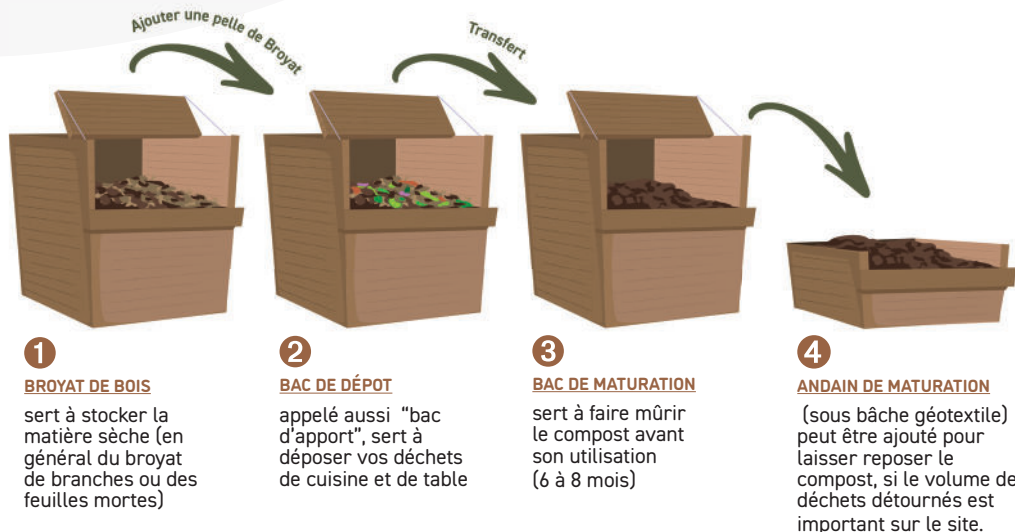
COMMENT BIEN COMPOSTER

- 1 Intégrer le contenu d'un ou de plusieurs bio seaux dans le bac de dépôt (bac 2)
 - 2 Etaler de façon uniforme
 - 3 Ajouter une couche de déchets bruns (broyat de bois)
 - 4 Mélanger l'ensemble
- Répéter l'opération 1 et 2 afin de réaliser un mille-feuilles



LES HUILES

Les huiles alimentaires ne sont pas valorisables dans le circuit classique des ordures ménagères. L'entreprise est responsable de la gestion des huiles alimentaires qu'elle produit. L'entreprise doit assurer l'élimination des huiles alimentaires



LES MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

POUR LES PROFESSIONNELS

Les biodéchets sont collectés par la communauté de communes spelunca Liamone puis valorisés sur la plateforme de compostage SLTP localisée à cargèse afin de créer du terreau.

La collecte s'effectue dans un bac marron mis à disposition par la communauté de communes et sorti le jour de la collecte devant votre établissement. Les déchets peuvent être jetés en vrac ou dans des sacs verts OK COMPOST



➡ **La communauté de communes ne fournit pas les sacs ok compost.**
les bacs une fois distribués sont sous votre responsabilité (lavage, vol..)

POUR LES PARTICULIERS

Commandez votre composteur gratuit en 3 clics*

- Sélectionnez votre commune
- Choisissez le modèle (2 hauteurs : composteur de jardin 90 cm, composteur de balcon 75 cm)
- Choisissez l'heure et le lieu où vous souhaitez récupérer votre matériel (vous recevrez un courriel de confirmation)

Le jour J, rendez-vous au point de distribution pour retirer votre matériel et bénéficier de conseils personnalisés pour bien l'utiliser.

* Dans la limite d'un composteur par foyer.



Réserver son composteur individuel
sur le site du syvadec

<https://www.syvadec.fr/inscription-composteur>

En attente des points des bornes à biodéchets



ENCOMBRANTS



Sont compris dans la dénomination des Objets Encombrants ménagers

Les objets provenant exclusivement d'usage domestique qui, par leur nature, leur poids et leurs dimensions, peuvent être chargés par deux personnes dans la benne et dans la limite de 2m³ par habitation et par collecte, et à condition d'être correctement déposés en bordure de trottoir la veille au soir du jour de collecte et de respecter les normes ci-dessous :

- **Poids maximum de l'objet** : 75 kg Longueur maximale de l'objet : 2 m, Volume maximum de l'objet : 1,5 m³

LA LOI N'ÉTABLIT PAS DE LISTE DES ENCOMBRANTS, MAIS EN PRATIQUE IL PEUT NOTAMMENT S'AGIR

- **Du mobilier** > table, chaises, armoire démontée, sommier, lit, matelas, canapé, fauteuil, bureau, chevet, salon de jardin...
- **De l'électroménager** > lave-linge, machine à laver, réfrigérateur, congélateur, four, TV et matériel Hi-Fi (si la commune les accepte en tant que tels).
- **Des objets divers, tels que** > vélo, poussette, table à repasser, jouet, ...



TOUTEFOIS, CERTAINS DÉCHETS BIEN QUE VOLUMINEUX NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DES ENCOMBRANTS, NOTAMMENT

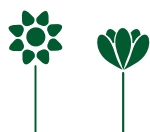
- les gravats, décombres et débris provenant de travaux publics et particuliers ni les déchets d'origine artisanale, agricole, industrielle, commerciale ou de réparateurs occasionnels (qui doivent être amenés en déchetterie),
- les déchets verts (herbe tondue, branchage) qui doivent être amenés en déchetterie ;

- les pneus usagés (déjantés et nettoyés) qui doivent être amenés en déchetterie ;
- les bouteilles de gaz (qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur) ;
- les véhicules à moteur (carcasses de voitures, cyclomoteurs, ...)

D'AUTRE PART SONT NOTAMMENT EXCLUS DE LA DÉFINITION DES ENCOMBRANTS

- Ordures ménagères, pneus de tous véhicules, fils de barbelés ou non, carcasses de tous véhicules, même découpés, pièces détachées de véhicules, fûts, bouteilles de gaz, tuyaux, gouttières, bidons, poteaux, citernes, cumulus, huile de friture, pots de peinture/solvants, batteries, cadres de fenêtres, portes, volets, revêtements de sol, tous végétaux et autres putrescibles.

➡ **À NOTER :** sur certaines communes, la collecte des encombrants est **directement assurée par la commune**. Nous invitons donc les usagers à se rapprocher de leur mairie pour connaître les modalités de collecte.



**Contactez votre mairie
ou consultez notre site internet :**



Pour savoir si la communauté de communes
collecte ce type de déchets dans votre commune



Pour programmer un ramassage



<https://spelunca-liamone.corsica/gestion-des-dechets/ramassage-des-encombrants>

CARTONS

Tous les cartons à déposer à la recyclerie.

- Cartons bruns
- Cartons colorés
- Cartons de livraison
- Cartons ondulés
- Cartons de déménagement
- Cartons d'emballage de mobilier
- Boîtes de jeux en carton

➡ **À déposer vidés et pliés. Retirer le polystyrène.**

TEXTILES

Je trie les textiles dans une borne à textiles.

- Vêtements
- Linge de maison (rideaux, couvertures, draps, chiffons...)
- Chaussures
- Articles de maroquinerie
- Les textiles doivent être propres et secs, dans des sacs fermés (pas de cabas, pas de vrac).
- Les chaussures doivent être liées par paire.
- S'ils sont en bon état, donnez-les à des associations ou à des ressourceries.



ATTENTION AUX FAUX AMIS

Coussins, traversins, oreillers et couettes sont à déposer à la recyclerie, dans la benne objets de la maison.

➡ POINTS BORNES TEXTILES

- **Vico** → Col Saint Antoine
Vico → Recyclerie
- **Sagone** → Cash and Carry
- **Cargèse** → Gendarmerie
- **Piana** → Recyclerie
- **Calcatoggio** → Strada di a Liscia



RÉEMPLOI ET RÉPARATION

Donner, réparer, réutiliser : autant de gestes simples qui évitent de produire des déchets inutiles.

Le réemploi s'inscrit au cœur d'une démarche responsable et durable.



← **RÉPARER** : lorsqu'ils sont usés, pensez à les faire réparer auprès de professionnels agréés. Pour trouver un couturier, c'est simple, il vous suffit de consulter notre annuaire des réparateurs.



← **DONNER** : pour leur offrir une nouvelle vie. Grâce à la filière Re-fashion, vos vêtements ont de beaux jours devant eux !
<https://refashion.fr>



← **REVENDEUR** : encore en bon état, pensez à les revendre **sur des sites de vente d'occasion**, dans les friperies ou à les donner à des associations locales.

RDV à la rubrique Je vends, je donne ! En Corse, plusieurs **associations** de réemploi existent, donnez-leur les textiles qui vous sont inutiles.

L'ASSOCIATION SI PÒ FÀ donne une seconde vie aux objets du quotidien. Elle propose des ateliers, des événements et une boutique solidaire permettant de consommer de manière responsable tout en soutenant une initiative locale.

→ **06 14 98 18 09** • Renno 20160 • contact@associusipofa.fr
www.associusipofa.fr



L'ASSOCIATION INIZIATIVA a pour objet l'insertion professionnelle. Recyclerie, Boutique en ligne, Récupération et vente d'ordinateur, électroménager et meubles, Couture, repassage et recyclage des textiles, Récupération et vente de jouets, vaisselle, bibelot, puériculture et livres.

→ **04 20 03 73 84** • contact@iniziativa.fr • www.iniziativa-association.com
Administration : Immeuble Thiriet • 2^e escalier - 1^{er} étage - 20167 Mezzavia

LES RECYCLERIES



Les recycleries et mini-recycleries sont des espaces de tri dans lesquels les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets encombrants

DEUX RECYCLERIES

Sur le Territoire de Spelunca Liamone nous disposons de deux recycleries

- Déchetterie de Vico
- Déchetterie de Piana

FLUX ACCEPTÉS EN RECYCLERIE

Emballages / Papiers / Verre / Ordures ménagères / Encombrants / Cartons / Textiles

Sont plus précisément acceptés les déchets ménagers standards dont :

- | | | |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| ● Le bois | la limite de 2 sacs cabas | contenant de -5L |
| ● Les métaux | d'environ 20 L chacun | ● Les huiles moteurs |
| ● Les végétaux | ou 1 sac gravats de 50L | usagées à usage particulier |
| ● Les cartons | maximum par particulier | en contenant de -5 L |
| ● Le verre | et par jour. Ils sont interdits | ● Les cartouches d'encre |
| ● Le papier | pour les professionnels. | ● Les jeux et jouets, quel |
| ● Les emballages | ● Le placoplâtre pour | que soit leur composition |
| ● Les DEEE | les particuliers. | ● Les articles de bricolage |
| ● Les meubles | ● Les pneus déjantés hors | et de jardin, quel que soit |
| ● Les piles | pneus de poids lourds | leur composition |
| ● Les lampes | et d'engins | ● Les articles de bricolage |
| ● La laine de roche | ● Les bouteilles de gaz | et jardin thermique |
| ● Les textiles | à usage domestique des | ● Les articles de sports |
| ● Les déchets ménagers | marques PRIMAGAZ, BUTAGAZ, | et loisir, quel que soit leur |
| spéciaux | ANTARGAZ, CAMPING GAZ | composition |
| ● Les gravats sont tolérés | ● Les huiles alimentaires | ● Le petit outillage du |
| pour les particuliers dans | à usage domestiques en | peintre. |



QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ?

Les déchets triés par les habitants dans les bornes et bacs de tri ou dans les recycleries sont conditionnés sur les différentes plateformes du SYVA-DEC puis envoyés vers des filières de recyclage locales ou nationales.

LES DÉCHETS SONT RECYCLÉS DE DEUX MANIÈRES

- **Soit directement** : le déchet est alors intégré comme une matière dans le

process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre ou le papier ;

● **Soit après une phase de préparation** : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les métaux ou textiles...

Tout ce qui n'est pas trié, c'est-à-dire les déchets de la poubelle grise appelés déchets résiduels, est stocké dans 2 centres d'enfouissement privés situés à Viggianello et Prunelli di Fium'Orbu.



← **TROUVER UNE
RECYCLERIE**
près de chez vous



← **CONDITIONS
D'ACCÈS**
à la recyclerie

LES DÉCHETS QUI FONT HÉSITER

Les barquettes en polystyrène >  Ordures ménagères

Les caoutchoucs de bords >  Ordures ménagères

Les restes de peinture >  Déchèterie

Les papiers ou cartons sales ou gras >  Ordures ménagères

Les vêtements usés, abîmés >  Borne textile

Pots de yaourt >  Bac d'emballage

La litière des animaux >  Ordures ménagères

Les agrumes >  Compost (en petite quantité)



QUESTIONS FRÉQUENTES

Faut-il laver les emballages ?

Non. Il suffit de bien les vider. Inutile de les laver : cela consommerait de l'eau sans améliorer le recyclage.

Les plastiques se recyclent-ils tous ?

Aujourd'hui, tous les emballages plastiques se trient (pots, barquettes, films...).

En revanche, les objets en plastique (jouets, cintres...) ne se recyclent pas dans la filière classique.

Où jeter un déchet en cas de doute ?

En cas de doute, il est préférable de le déposer dans les ordures ménagères. Vous pouvez également consulter les consignes locales ou demander conseil à votre collectivité.

Que deviennent les déchets triés ?

Les déchets sont acheminés vers des centres de tri, puis orientés vers des filières de recyclage ou de valorisation. Ils sont transformés en nouvelles matières premières ou en énergie.

Comment trier les biodéchets sans nuisance ?

Quelques gestes simples permettent d'éviter les désagréments :

- utiliser un contenant fermé
- vider régulièrement
- éviter de laisser les déchets trop longtemps
- privilégier des sacs adaptés si nécessaire.

Ces bonnes pratiques limitent les odeurs et la présence d'insectes.

Merci pour votre geste !





UNE QUESTIONS SUR LE TRI ? CONTACTEZ NOUS

Ambassadeur de tri

07 64 43 06 23

ambassadeurdetri@spelunca-liamone.corisca



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SPELUNCA LIAMONE

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Direction des services techniques • 7957 Strada di Saone 20160 Vicu
04 95 25 12 16 • contact@spelunca-liamone.corisca •
www.spelunca-liamone.corsica/

